

Communauté de Communes Bresse et Saône 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 35
➤ présents : 31 ➤ contre :
➤ votants : 35 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 13 décembre 2023

Séance du 19 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 décembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Sermoyer, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTErrAT
		Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Actualisation du réseau d'itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

La Communauté de Communes Bresse et Saône est compétente pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées pédestres du territoire communautaire inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le travail relatif à la refonte des sentiers de randonnées pédestres a permis d'actualiser la liste des itinéraires de randonnées pédestres situés sur le territoire de la Communauté de Communes inscrits au PDIPR qui relève de la gestion communautaire comme suit :

Communes	Nom du circuit	Distance
Arbigny	En prairie	9,9 km
	Chemin et bois	16,8 km
Asnières-sur-Saône	Circuit la Prairie	10,3 km
Bâgé-Dommartin	Circuit du lavoir de Montépin	7 km
	Circuit de l'Arboretum	17,5 km
	Circuit de la Pérouse	11,3 km
Boissey	A la recherche des cheminées sarrasines	9,6 km
Boz	Circuit des Oignons	11,3 km
Chavannes-sur-Reyssouze	Entre bois et rivière	14,8 km
	La Chavannoise	10,3 km
Chevroux	Le chant des Oiseaux	8,1 km
	Les saveurs de la Bresse	12,3 km
Feillens	Circuit le Lac	12,2 km
	Circuit la Chapelle	11,2 km
Gorrevod	Au Bois Rond	14 km
Manziat	Circuit des Sables	18,8 km
Ozan	Boucle de Corneillons	6,1 km
Pont-de-Vaux	La Nove	5,7 km
	Au fil de l'eau	10 km
Replonges	Circuit Ripalonga	20,2 km
Reyssouze	Sentier de la découverte	4,8 km
	Sentier de l'évasion	8,7 km
Saint-André-de-Bâgé / Bâgé-le-Châtel	Circuit des Chapelles et Châteaux	9,9 km
Saint-Bénigne	Rencontre avec Michel Poisat	7,4 km
	L'île de la Motte	14,8 km
Saint-Etienne-sur-Reyssouze	De moulin en moulin	13,6 km
	Les Platières	8,9 km
Sermoyer	Circuit des Charmes	10,7 km
	Rendez-vous avec la Seille	10,3 km
Vésines	Circuit des bords de Saône	10 km

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et d'actualiser les tracés au monde d'aujourd'hui, il est précisé que :

Font l'objet de modifications majeures :

- « La Nove » à Pont-de-Vaux
- « Au fil de l'eau » à Pont-de-Vaux
- « Circuit de la Pérouse » à Bâgé-Dommartin

Font l'objet de modifications mineures :

- « Au Bois Rond » à Gorrevod
- « De moulin en moulin » à Saint-Etienne-sur-Reyssouze
- « Chemin et bois » à Arbigny

Sont créés en concertation avec les communes concernées :

- « Boucle des Corneillons » à Ozan
- « Sentier de la découverte » à Reyssouze
- « Sentier de l'évasion » à Reyssouze
- « La Chavannoise » à Chavannes-sur-Reyssouze
- « Circuit du lavoir de Montépin » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Bâgé-la-Ville
- « Circuit de l'Arboretum » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Bâgé-la-Ville

Sont supprimés :

- « De la Bresse à la Saône » à Ozan
- « En Val de Saône » à Reyssouze
- « La Bresse à cheval » à Saint-Bénigne
- « Un galop en prairie » à Saint-Bénigne
- « Circuit des Planons » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Bâgé-la-Ville

.../...

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20231219-19122023_182-DE



- « Circuit de la Renardière » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Bâgé-la-Ville
- « Circuit Epaisse » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Dommartin
- « Circuit des Nénuphars » à Bâgé-Dommartin sur la commune déléguée de Dommartin

Sont renommés à la demande des communes concernées :

- « Circuit des Oignons » à Boz remplace « Sur les bords de la Saône »
- « Entre bois et rivière » à Chavannes-sur-Reyssouze remplace « Entre bocage et bois »
- « Circuit des Charmes » à Semoyer remplace « Sur les traces du Petit Prince »

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Vu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la liste actualisée des itinéraires proposés pour l'inscription au PDIPR,

DEMANDE l'inscription officielle de cette liste actualisée au PDIPR du département de l'Ain,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

